

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

oOo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 25 Avril à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 25 délégués (19 titulaires – 6 suppléants)	Voix Pour : 25
Dont membres votants à voix délibérative : 25 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 14 Avril 2017	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mr P. Simon, Mme Fargette, Mr Stanislawski, Mr Pillière, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Bereaux, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mme Philippon, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Bonneau, Mr Fosset, Mr Lauweryns, Mr Dazard, Mr Dussaussoy, Mr Coppeaux, Mr Picavet, Mr Lantoine, Mr Paudière.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mme Simon, Mr Morellon, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Freudenberg.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Petel.

Objet : Pose de canalisation sur les communes de Montigny les Condé – Vallées en Champagne : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

N°20170405

Les membres du Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable, prioritairement dans les zones rurales où des stratégies d'économie d'eau sont nécessaires (zone de répartition des eaux ou zones de tension quantitatives),

Vu la délibération de l'Usesa en date du 28 Septembre 2016 prononçant son engagement de réaliser les études et les travaux sur le réseau selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable,

Considérant la nécessité de renouveler la canalisation engendrant de nombreuses fuites, située sur les communes de Montigny Les Condé et Vallées en Champagne,

Après avoir entendu le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel associé à l'opération,

- **DECIDENT**, après en avoir délibéré :

- DE REALISER les travaux de renouvellement de la canalisation située sur les communes de Montigny Les Condé et Vallées en Champagne,

- D'AVOIR recours à un maître d'œuvre pour mener cette opération sous Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable,

.../...

- D'AUTORISER le Président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de procédure adaptée en application des articles 27 du Décret N°2016-360 du 25 Mars 2016 et 42 de l'ordonnance 20156899 du 23 Juillet 2015,

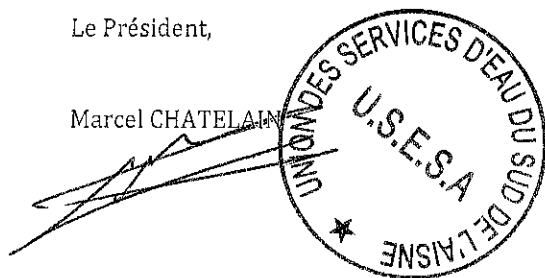
- DE SOLLICITER les subventions maximales auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Aisne,

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CHATELAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20170425-20170405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2017